

FICHE DE POSTE

Enseignant coordonnateur « itinérant » ULIS LP

Bassin de Metz – Lycée professionnel René Cassin METZ

❖ Personnel concernée

- Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent,
- Enseignant du second degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent

❖ Cadre

L'ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) est un dispositif pour des adolescents en situation de handicap qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives dans les classes de référence, nécessitent un enseignement adapté dans un cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Les élèves sont affectés en ULIS après décision de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

❖ ORS et régime indemnitaire

Les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré affecté dans les ULIS du second degré sont de 21 heures, conformément au décret n°2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 ; pour les enseignants du second degré affectés dans les ULIS, elles sont régies par le décret n°2014-941 du 20 août 2014.

L'indemnité pour les personnels enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté est instituée par le décret n°2017-964 du 10 mai 2017.

❖ Missions

L'action du coordonnateur ULIS LP « itinérant », en appui des 4 autres coordonnateurs ULIS LP du bassin de Metz doit permettre :

- la mise en œuvre pour tous les élèves notifiés ULIS LP par la MDPH, inscrits dans les classes de CAP et BAC PRO des conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante et/ou diplômante
- un accompagnement pédagogique des élèves scolarisés en CAP et Bac Pro ainsi que des équipes pédagogiques afin d'intensifier les temps d'enseignement et de construction du projet professionnel des élèves.

Une lettre de mission est établie pour chaque année scolaire et fait l'objet d'une évaluation annuelle par l'IEN ASH de Moselle, l'IEN IO de la DSDEN 57 et le conseiller technique académique école inclusive sur la base d'un rapport d'activités élaboré par l'intéressé et transmis sous couvert du chef d'établissement du Lycée professionnel René CASSIN de Metz.

- **Les 3 missions principales sont :**

- L'accompagnement pédagogique des élèves notifiés ULIS LP, scolarisés en CAP et Bac Pro (en classe, en individuel, en petits groupes ou si besoin, au sein du dispositif SAS).
- L'accompagnement des équipes pédagogiques avec l'objectif d'une meilleure prise en charge de ces élèves porteurs d'un handicap.
- La coordination avec tous les partenaires internes et externes
- La coordination avec le coordonnateur Ulis LP itinérant implanté au Lycée Fournier

- **Le conseil et l'accompagnement de la communauté éducative en qualité de personne ressource**

- Co-enseignement avec les membres des équipes pédagogiques de CAP et Bac Pro
- Aide à l'évaluation, à l'aménagement des épreuves d'examens,
- Aide administrative : renseignements des documents GevasSco, MOPPS, LPI.
- Formation et mise à disposition de ressources et d'outils pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, adaptation des supports,

- **La coordination et les relations : avec l'objectif d'une meilleure prise en charge des élèves porteurs de handicap**

Avec les partenaires internes : équipe de direction, coordonnateur ULIS, équipes pédagogiques, enseignant référent, psy-En, vie scolaire, parents...

- Participer aux équipes de suivi de scolarisation
- Participer aux conseils de classe si nécessaire (sur demande du professeur principal)
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.
- Planifier les rencontres avec les familles en lien avec les enseignants de l'élève
- S'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement.

Avec les partenaires externes

- Entreprises : aménagement des horaires, des postes de travail lors des PFMP

❖ **Contact**

Pour toute question sur votre candidature

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques

Mme LORRACH, Inspectrice de l'éducation nationale ASH, DSDEN 57

Téléphone secrétariat : 03 83 86 20 20

M.BERTIN, Conseiller Technique Ecole Inclusive /ASH

Téléphone secrétariat : 03 83 86 20 02